



ASSURANCE FACULTATIVE DÉCÈS ET MUTILATION ACCIDENTELS

**Relevé de prime mensuel
Calcul de comptabilité**

Titulaire de police : _____

Centre de paiement : _____

N° de police : **GSR** _____

Pour le mois de : _____

| Régime d'employé seulement | | | | | | | |
|----------------------------|-------------------|--------------------|---------------------|-------|-------------------|---------------|-------|
| Province | Nombre d'employés | Volume d'assurance | Taux (par 1 000 \$) | Prime | Adjustement (+/-) | Taxe de vente | Total |
| * Ontario | | | | | | | |
| * Québec | | | | | | | |
| Alberta | | | | | | | |
| C.-B. | | | | | | | |
| Saskatchewan | | | | | | | |
| Manitoba | | | | | | | |
| T.-N. | | | | | | | |
| Î.-P.-É. | | | | | | | |
| N.-B. | | | | | | | |
| N.-É. | | | | | | | |
| Yukon | | | | | | | |
| T.N.-O. | | | | | | | |
| Nunavut | | | | | | | |
| ** Ontario | | | | | | | |
| ** Québec | | | | | | | |
| É.-U. | | | | | | | |
| Total | | | | | | | |

| Régime d'employé et régime familial | | | | | | | |
|-------------------------------------|-------------------|--------------------|---------------------|-------|-------------------|---------------|-------|
| Province | Nombre d'employés | Volume d'assurance | Taux (par 1 000 \$) | Prime | Adjustement (+/-) | Taxe de vente | Total |
| * Ontario | | | | | | | |
| * Québec | | | | | | | |
| Alberta | | | | | | | |
| C.-B. | | | | | | | |
| Saskatchewan | | | | | | | |
| Manitoba | | | | | | | |
| T.-N. | | | | | | | |
| Î.-P.-É. | | | | | | | |
| N.-B. | | | | | | | |
| N.-É. | | | | | | | |
| Yukon | | | | | | | |
| T.N.-O. | | | | | | | |
| Nunavut | | | | | | | |
| ** Ontario | | | | | | | |
| ** Québec | | | | | | | |
| É.-U. | | | | | | | |
| Total | | | | | | | |

* Veuillez verser toutes les taxes de vente au détail qui s'appliquent.

** Veuillez verser au gouvernement approprié toutes les taxes de vente qui s'appliquent.

Chèque ci-joint de : _____



Préparé par : _____

Date : _____

COLLECTE ET UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Collecte de renseignements personnels

Nous (la Compagnie d'assurance vie RBC) pouvons, à l'occasion, recueillir des renseignements au sujet de l'employeur et des employés (collectivement, « les clients »), tels que :

- des renseignements permettant d'établir l'identité (par exemple, nom, adresse postale, numéro de téléphone, date de naissance, etc.) et les antécédents personnels ;
- des renseignements découlant de la relation avec nous ;
- des renseignements communiqués au cours du processus de proposition et de règlement pour n'importe lequel des produits ou services d'assurance ; et
- des renseignements nécessaires à la fourniture de produits ou à la prestation de services d'assurance.

Nous pouvons recueillir ces renseignements auprès de l'employeur ou de l'employé, directement ou par l'intermédiaire de nos représentants. Nous pouvons recueillir et vérifier ces renseignements tout au long de notre relation. Nous pouvons les recueillir de diverses sources, notamment des hôpitaux, des médecins et autres professionnels de la santé, du MIB, Inc., du gouvernement (incluant les régimes d'assurance maladie gouvernementaux) et d'autres organismes gouvernementaux, d'autres compagnies d'assurance, d'institutions financières et des rapports sur le dossier du conducteur. Les renseignements sur la santé ne seront pas partagés avec l'employeur sans le consentement de l'employé.

Utilisation des renseignements personnels

Ces renseignements peuvent être utilisés à l'occasion aux fins suivantes :

- vérifier l'identité et examiner les antécédents personnels de l'employeur et de l'employé ;
- établir et renouveler les produits et services d'assurance qui peuvent être demandés ;
- évaluer le risque d'assurance et traiter les demandes de règlement ;
- mieux comprendre la situation de nos clients sur le plan de l'assurance ;
- déterminer l'admissibilité aux produits et services de RBC Assurances® ;
- nous aider à mieux comprendre les besoins actuels et futurs de nos clients ;
- communiquer à nos clients tout avantage, toute caractéristique et toute information au sujet des produits et services d'assurance de RBC Assurances qui sont détenus chez nous ;
- nous aider à mieux gérer nos affaires et notre relation avec nos clients ; et
- comme la loi l'exige ou le permet.

À ces fins, nous pouvons rendre ces renseignements accessibles à nos employés, mandataires, prestataires de services, ou tierces parties qui sont tenus d'en assurer la confidentialité.

Si notre prestataire de services se trouve à l'extérieur du Canada, il est lié par les lois du territoire où il est situé, et les renseignements peuvent être divulgués conformément à ces lois. Les tierces parties peuvent être d'autres compagnies d'assurance, le MIB, Inc. et des institutions financières.

Nous pouvons aussi utiliser ces renseignements et les communiquer aux sociétés de RBC® (i) pour gérer nos risques et nos activités et ceux d'autres sociétés de RBC, (ii) pour nous conformer aux demandes d'information valables vous concernant en provenance des autorités de contrôle, des organismes de l'État, des organismes publics ou d'autres entités habilitées à soumettre de telles demandes, et (iii) pour faire connaître à d'autres sociétés de RBC les choix de nos clients au titre de la section « *Autres utilisations des renseignements personnels* » dans le seul but de les faire respecter.

Si nous connaissons le numéro d'assurance sociale d'un client, nous pouvons l'utiliser à des fins d'information fiscale et le communiquer aux organismes gouvernementaux compétents.

Le paragraphe ci-dessous ne s'applique pas si la proposition est présentée par un représentant indépendant ou un représentant affilié à une autre compagnie que RBC Assurances.

Autres utilisations des renseignements personnels

- Nous pouvons utiliser ces renseignements pour faire la promotion de nos produits et services, ainsi que ceux de tiers choisis et susceptibles d'intéresser nos clients. Nous pouvons communiquer avec notre client par divers modes de communication, notamment le téléphone, l'ordinateur ou la poste, en utilisant les coordonnées qu'il nous a transmises
- Nous pouvons également, lorsque la loi le permet, divulguer ces renseignements à d'autres sociétés de RBC, afin de recommander notre client à ces dernières ou de promouvoir les produits et services qui sont susceptibles de les intéresser. Nous et les sociétés de RBC pouvons communiquer avec notre client par divers modes de communication, notamment le téléphone, l'ordinateur ou la poste, en utilisant les coordonnées qu'il nous a transmises. Le client convient que, si un tel échange de renseignements survient, ces sociétés peuvent nous informer des produits ou services fournis.
- Si le client fait aussi affaire avec d'autres sociétés de RBC, nous pouvons, si la loi le permet, combiner ces renseignements à des renseignements que ces sociétés détiennent à son sujet, afin de nous permettre, à nous ou à n'importe laquelle d'entre elles, de gérer la relation du client avec les sociétés de RBC et avec nous.

Il est entendu que nous et chaque société de RBC sommes des entités distinctes mais affiliées. On entend par sociétés de RBC nos sociétés affiliées dont l'activité consiste à offrir un ou plusieurs des services suivants : dépôts, prêts et autres services financiers personnels, services de cartes de crédit, de débit ou de paiement, services de fiducie et de garde des valeurs, services liés aux valeurs mobilières, services de courtage et services d'assurance.

Le client peut nous demander de ne pas échanger ni utiliser ces renseignements personnels aux fins décrites au paragraphe « Autres utilisations des renseignements personnels » en communiquant avec nous de la manière indiquée ci-dessous. Dans un tel cas, le client ne se verra pas refuser des produits ou services d'assurance pour cette seule raison. Cependant, nous n'utiliserons jamais les renseignements médicaux à ces fins. Nous respecterons les choix de nos clients et, comme il est mentionné ci-dessus, nous pourrions communiquer leurs choix aux sociétés de RBC dans le seul but d'en assurer le respect.

Droits d'accès aux renseignements personnels

Nos clients peuvent, en tout temps, accéder aux renseignements personnels que nous détenons à leur sujet, en vérifier l'exactitude et les faire rectifier au besoin. Ce droit d'accès peut toutefois être restreint comme la loi le permet ou l'exige. Pour accéder à ces renseignements, pour nous poser des questions sur notre politique de protection des renseignements personnels ou pour nous demander de ne pas utiliser ces renseignements aux fins décrites au paragraphe « *Autres utilisations de vos renseignements personnels* », l'employé peut, communiquer avec nous en tout temps, à l'adresse suivante :

Compagnie d'assurance vie RBC

Case postale 515, succursale A

Mississauga (Ontario)

L5A 4M3

Téléphone : 1 800 663-0417

Télécopieur : 905 813-4816

Nos politiques en matière de confidentialité

Nos clients peuvent obtenir de plus amples renseignements sur notre politique de protection des renseignements personnels en demandant un exemplaire de la publication « L'essentiel sur la protection de la vie privée des clients[®] », en téléphonant au numéro sans frais indiqué ci-dessus ou en consultant notre site Web, à l'adresse www.rbc.com/privee.